

Paris, le 25 mars 2011

12-14 rue Charles Fourier  
75013 PARIS  
Tel 01 48 05 47 88  
Fax 01 47 00 16 05  
Mail : [syndicat.magistrature@wanadoo.fr](mailto:syndicat.magistrature@wanadoo.fr)  
site : [www.syndicat-magistrature.org](http://www.syndicat-magistrature.org)

Monsieur le garde des Sceaux,

Vous avez récemment saisi le Conseil supérieur de la magistrature d'une demande d'avis sur le fondement de l'article 65 de la Constitution.

Il semble que le Conseil vous ait récemment répondu. Sauf erreur, vous n'avez toujours pas rendu public cet avis.

En cette période de mobilisation du monde judiciaire, et quelques semaines après les événements survenus à Pornic, la transparence est pourtant indispensable.

Nous vous saurions donc gré de bien vouloir rendre public l'avis dont vous avez été destinataire, afin que les discussions qui auront cours la semaine prochaine dans les juridictions puissent en être éclairées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le garde des Sceaux, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Syndicat de la magistrature  
Clarisse TARON, présidente

